



N° 38

juin 2017

# SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



## La Tribune du Conseil...

### Les caprices de la météo !

#### Dans ce numéro :

<b>SOMMAIRE</b> : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
Infos pratiques .....	p. 3
- Budget 2017.....	p. 4
- Changement au Conseil.....	p. 4
- Budget 2017.....	p. 5
- Réforme de la taxe d'habitation.....	p. 5
- Don Quichotte.....	p. 6
- Fleurissement du village.....	p. 6
- Église.....	p. 7
- Forêt.....	p. 7
- Les nuisances, les pétards.....	p. 8
- Soyons vigilants.....	p. 8
Syndicat des eaux.....	p. 9
Communauté de communes	
- Budget 2017.....	p. 10
Le tacot.....	p. 11
Associations	
- Les manifestations.....	p. 12
- Le FCV.....	p. 12
État civil.....	p. 13
Les commerces.....	p. 14

Douze départements de l'ouest de la France ont déjà pris des mesures de restriction d'eau. Si cet épisode de sécheresse n'est pas encore majeur, Météo France prévoit un été chaud et sec.

Les prévisions météorologiques, fiables ou pas ? Le débat est relancé comme à chaque fois qu'un phénomène climatique se produit ou risque de se produire. Nous regardons la météo à l'approche du week-end, des vacances ou des manifestations festives. Les agriculteurs en sont beaucoup plus dépendants.

Les services de la protection civile de Côte d'Or appellent régulièrement les élus pour leur signaler la possibilité d'orages, de chutes de grêle, de vents forts, de fortes pluies. Il est du devoir du Maire de prévenir les organisateurs si une alerte est lancée un jour de manifestation festive. Si elle est rouge, il y aura annulation.

Quelle crédibilité accorder à ces alertes ? Nous ne sommes pas maîtres du temps. Les services préfectoraux ont bien du mal sans doute à savoir si l'orage annoncé sera violent et entraînera des dégâts ou non et surtout où !

Dans une société où tout doit être prévu, anticipé, canalisé, le parapluie est ouvert et pas seulement au sens propre... Car même si par malheur des dégâts interviennent suites à des phénomènes climatiques exceptionnels, ce sera toujours la faute de celui qui ne les a pas prévu ou qui n'aura pas relayé l'information.

La notion de « c'est la faute à personne » a disparu et les assurances chercheront toujours sur qui faire reposer une responsabilité quelconque.

Soyons optimistes et souhaitons un grand ciel bleu au dessus des manifestations estivales de Saint Seine sur Vingeanne pour un été festif et convivial.

Bon été à toutes et tous !

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**, le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le second adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le troisième adjoint : Christian GRADELET

### Secrétariat de mairie :

◆ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

◆ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone-Fax : **03 80 75 89 29**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

**Service postal** : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

**Gendarmerie** : 03 80 10 08 30

**Électricité : EDF** : 08 10 33 30 21

**Eau et assainissement : syndicat** : 03 80 75 89 29 et 06 88 01 03 17. **SAUR** : 03 80 68 22 22

**Ordures ménagères : SMOM** : 03 80 95 21 10

**Ordures Ménagères et Tri Sélectif** : passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

**Déchetterie** : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le jeudi de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Horaires d'hiver : pas d'ouverture le samedi matin

**Pôle scolaire** de Fontaine-Française. Maternelle et primaire : 03 80 75 90 09

**Collège** de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

**Communauté de communes** : 03 80 75 83 37, 03 80 36 53 51

### Hébergement :

- Château de Rosières : 03 80 75 96 24.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

### Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> age (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALLIOT
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Gérard DUPUY : 06 43 98 45 36
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER
- ⇒ La Saint HUBERT. Amicale de chasseurs : Christian GRADELET
- ⇒ Musique, culture et patrimoine. organisation de concerts dans l'église : Mr Mme BERTIN : 03 80 95 42 75
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU
- ⇒ L'ANE : Association de Nos Enfants : Tiffany PECH

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER, maison médicale : 03 80 75 93 19
- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra PETIT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Mme Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Psychologue : François MOUTARDE, 16 rue de l'Église : 09 70 40 85 90
- Pédicure : Jessica MATHOREL, maison de la communauté de communes, chaque mardi : 06 65 09 58 88

### Les services de santé à proximité :

#### Autrey-lès-Gray :

- Docteur NEYRAND : 03 84 32 32 90
- Pharmacie : 03 84 32 32 76

#### **Pharmacies**

#### Gray :

- 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- 17 place Général De Gaulle : 03 84 65 03 73
- 1 avenue Charles Couyba : 03 84 65 34 68 (Arc-lès-Gray)

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

#### Is-sur-Tille :

- 2 avenue Carnot : 03 80 95 01 82
- 42 place Général Leclerc : 03 80 95 52 22
- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38 (Marcilly-sur-Tille)

**En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112**

**Pompiers 18**

**SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) 15 ou portable : 112**

**Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61**

**Radiologie : docteur G. ALTOM : 03 84 65 00 38 Gray**

### Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

#### **Aide sociale :**

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 63 25 20

## CHANGEMENT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du conseil municipal du 4 mai dernier, Monsieur Christian GRADELET a été élu à l'unanimité 3<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il sera en charge du suivi des travaux quotidiens dans la commune et des dossiers techniques liés à l'environnement (forêt entre autres). Jusqu'à présent cette fonction n'était pas occupée au sein du conseil municipal.

Le 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur François SOUVERAIN, est en charge du suivi des entreprises intervenant sur la commune, des travaux sur les bâtiments et des relations avec les opérateurs extérieurs. Quand au 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Christian Charlot, il s'occupe du suivi administratif des dossiers, des finances et de la communauté de communes. Tous ont un rôle de représentation du Maire lors de diverses rencontres et réunions.

Cette nouvelle nomination répond à un besoin et est la conséquence du départ annoncé de son poste, de Monsieur le Maire, Louis GENTILHOMME, à la fin de l'année 2017.

## LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

Ce nouvel exercice est marqué par la suite des diminutions annoncées des aides de l'état (10 000 euros environ sur l'ensemble des dotations) d'où la nécessité pour les élus de rééquilibrer le budget en essayant le plus possible de diversifier les recettes et de trouver des sources d'économies pour garder une capacité d'autofinancement stable. L'objectif n'est pas de faire grossir un bas de laine mais de continuer à garder le pouvoir d'investissement pour le bien-être de tous.

Les taux communaux n'augmentent pas, contrairement aux taux intercommunaux (voir article à ce sujet)

L'année 2016 a vu les premiers locataires arriver dans les logements de la poste et même si les loyers permettent de rembourser l'emprunt, la présence de 6 nouveaux habitants influe sur les dotations.

Nous avons été prudents en ce qui concerne les recettes, comme chaque année, afin de ne pas « vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ». Toutefois, il est agréable pour les élus d'avoir des relations fluides avec les services de la perception plutôt que des alertes sur le

niveau de la trésorerie et du budget régulièrement !

En ce qui concerne les investissements (642 000€ dont 271 000€ d'autofinancement) décidés lors des conseils municipaux préparatoires au vote du budget, plusieurs opérations ont déjà été traduites dans le budget 2016 et verront leur concrétisation cette année. Il s'agit essentiellement :

Des travaux sylvicoles pour l'amélioration de la forêt

La construction d'une route forestière qui permettra d'atteindre les lots de bois à vendre

La mise en œuvre de la seconde tranche des travaux de l'église

Ce dernier point va mobiliser toute notre capacité d'autofinancement en 2017. Nous allons être très vigilants dans le suivi des situations comptables. Nous serons très réactifs auprès des entrepreneurs, du maître-d'œuvre, et des divers financeurs afin d'accélérer le traitement des dossiers, pour garder une trésorerie positive car malgré les travaux la vie continue pour le budget !

## VIE COMMUNALE : budget et finances

### BUDGET

#### FONCTIONNEMENT CHARGES EN €

<b>ACHATS</b>	30 600
Combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures d'équipement, fournitures de voirie, fournitures administratives...	
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	54 155
Locations, petits travaux de voirie, entretien foret, entretien matériel roulant, entretien bâtiments, maintenance, assurances, frais postaux, télécommunications, frais de réception, frais de déplacement...	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	6 200
<b>CHARGES DE PERSONNELS</b>	103 500
<b>FNGIR</b> (participation à l'ex taxe professionnelle)	29 048
<b>AUTRES CHARGES</b>	31 450
Service incendie, Siceco, transports scolaires, intérêts emprunt...	
<b>CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	6 211
<b>TOTAL</b>	<b>261 164</b>

#### FONCTIONNEMENT PRODUITS EN €

<b>PRODUITS DES SERVICES ET VENTE</b>	41 405
Coupes de bois, affouages, locations, droits de chasse,	
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	151 645
Impôts locaux, droits de mutation (conseil départemental)	
<b>DOTATIONS DE L'ETAT</b>	55 114
<b>REVENUS DES IMMEUBLES</b>	13 000
<b>TOTAL</b>	<b>261 164</b>

### LA RÉFORME ANNONCÉE DE LA TAXE HABITATION

Le nouveau président de la République, Emmanuel MACRON, a annoncé avant son élection, vouloir exonérer 80% de la population de la taxe d'habitation. À ce jour les modalités de cette mesure ne sont pas connues et son mode de financement non plus.

L'obsolescence des valeurs locatives (qui n'ont pratiquement pas été mises à jour depuis 1970) pose des difficultés en matière de lisibilité, d'équité fiscale et de rendement des impôts locaux ce qui explique que leur révision s'est avérée être une nécessité impérieuse pour préserver la fiscalité locale. La révision des valeurs locatives des locaux professionnels étant entrée en vigueur en 2017.

L'enjeu des révisions des valeurs locatives est donc double : garantir le même niveau de

ressources aux collectivités locales et permettre la transparence et l'équité entre tous les contribuables.

Reste à savoir quelles seront les compensations prévues pour cet énorme manque à gagner pour les communes : quelles assiettes seront prises en compte ? Quels taux de taxe d'habitation devra-t-on prendre en compte pour le calcul de la prise en charge par l'État des pertes de recettes occasionnées?

La réponse à cette inquiétude ne viendra probablement pas avant l'automne, au moment de la discussion sur le projet de loi de finances pour 2018, puisque Emmanuel MACRON a d'ores et déjà annoncé qu'il n'y aurait pas de projet de loi de finances rectificative cet été.

## DON QUICHOTTE ET LES MOULINS À VENT

**J'ai profité de l'élection de quatre nouveaux députés en Côte d'Or, pour leur envoyer les doléances que je porte depuis des années, afin de les sensibiliser aux difficultés que rencontrent les petites communes comme la nôtre. Ces remarques de bon sens n'ont jamais trouvé d'écho auprès des parlementaires et pourtant les dispositions ci-dessous ont et auront des conséquences financières très lourdes pour notre budget.**

### **Harmonisation des aides aux communes forestières :**

Nous avons la particularité d'avoir notre forêt communale dans le département voisin, la Haute-Saône. Il existe des différences entre les deux départements concernant la politique d'aide aux communes. Nous sommes assis entre deux chaises et suivant les circonstances nous ne remplissons pas les critères de l'un ou de l'autre des départements...

### **Harmonisation des aides aux monuments classés :**

Notre commune à la chance (c'en est certainement une...) d'accueillir une église classée au patrimoine historique depuis 1913. Concernant les travaux, Nous avons réussi à obtenir, pour la 1<sup>ère</sup> tranche, une aide de 45% de la part du département en plus des 50% de l'État. Cette disposition rapprochait la Côte d'Or d'un autre département de la Bourgogne qui avait fait le choix de faire un effort sur son patrimoine. Depuis les subventions du département ont baissé de 20% malgré les promesses de continuer la restauration entreprise en 2009 dans les mêmes conditions. La commune qui a fait face à ses engagements se retrouve à devoir assumer un coût supplémentaire de 20% d'un montant qui se montera à plus de 2 millions d'euros à la fin des travaux. Y a-

t-il une volonté globale de soutenir les petites communes dans l'entretien d'un patrimoine qui est la base de notre succès touristique ?

### **Réforme de la taxe professionnelle :**

Cette réforme a mis en place une compensation (le FNGIR) pour les communes qui allaient perdre des ressources. La commission des finances chargées de faire des propositions avait préconisé des aides et des participations dégressives sur 20 années. Le parlement, dont les élus sont bénéficiaires dans leurs communautés de communes, agglomération ou autre EPCI, a pérennisé le FNGIR *ad vitam æternam*. Cette disposition coûte à notre commune 30 000€ par an sans jamais avoir bénéficié de taxe professionnelle. Est-ce normal ?

### **Loi NOTRe :**

La Préfète s'appuyant sur la loi NOTRe nous a imposé une fusion, refusée à l'unanimité par les élus de toutes les communes. Afin de minimiser une augmentation d'impôt de plus de 100% pour les contribuables de notre communauté de communes, les conseillers communautaires ont choisi la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) comme mode de financement. La conséquence étant que la compensation, des communes installant des éoliennes, est soumise au bon vouloir de la nouvelle communauté de communes dans laquelle nous sommes minoritaires. De plus, la communauté de communes qui nous absorbe a voté contre notre projet sous l'impulsion de M. Michel DE BROISSIA. Afin de soutenir les efforts pour la transition énergétique il me paraît indispensable de modifier le mode de compensation des communes qui s'engagent dans un projet éolien afin qu'elles soient certaines des retombées financières.

Louis GENTILHOMME

## FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Depuis plus de nombreuses années, le village est fleuri pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer son aspect attractif.

Chaque année les élus, et la commission en charge de cette action en particulier, œuvrent pour l'embellissement de la commune.

Toutes les jardinières, sur les trottoirs, dans les lotissements, devant l'église ont été achetées par l'association « À la recherche temps » et nous les en remercions.

Nous vous demanderons donc de bien vouloir respecter ces aménagements.

Il y a suffisamment de place pour se garer sans les déplacer (certains ont été cassés).

D'autre part nous demanderons aux enfants de ne pas prendre les parterres pour des aires de jeux. Il existe bien d'autres endroits pour cela !

À ce sujet aussi, nous aimerions que certains propriétaires de chien ne laissent pas ceux-ci faire leurs déjections dans les lieux où les enfants jouent.

Un petit sac et le tour est joué !

Merci de votre compréhension à tous et faisons en sorte que notre village continue à être apprécié de tous !

## VIE COMMUNALE

### ÉGLISE



Notre église change de physionomie au fil des jours.

Les travaux du clocher après bien des péripéties, se sont terminés par la remise en place du coq rénové. Action immortalisée par une photo de l'architecte, de l'administration et des entreprises concernés par les travaux.

Les aléas climatiques ont occasionnés des retards sur le planning. Les échafaudages ont été immobilisés plusieurs jours supplémentaires. Le coût élevé de leur location nous faisant privilégier l'efficacité aux traditions...

La deuxième tranche est actuellement en cours d'exécution.

Après le nettoyage des façades, l'ouverture d'une ancienne fenêtre, le marquage des pierres à remplacer, l'enduit et le jointement pourront commencer. Ils seront suivis par l'évacuation des laves et le démontage des charpentes des transepts.

Les travaux dans la commune ne seront pas pour autant terminés.

Beaucoup d'autres chantiers attendent d'être programmés.

### FORÊT COMMUNALE

La création d'une sommière empierrée d'une longueur de 1 500m pour desservir les



parcelles de la forêt communale jusqu'alors inaccessibles, a été attribuée après appel d'offre à l'entreprise BONGARZONE pour la somme de 99 460€.

Une subvention de 24 800€ a été obtenue de la part des services de la Préfecture de Haute Saône.

Ce chantier a débuté et va se poursuivre pendant la saison d'été pour pouvoir respecter les contraintes de la loi sur l'eau.

Ces images représentent aux dires de la Direction des Territoire de Haute Saône des cours d'eaux... Leur franchissement est interdit.

Pour permettre l'exploitation et le transport il faut créer des aqueducs Ou contourner l'obstacle par les extrémités. D'où le coût élevé des travaux qui vont malgré tout nous permettre de valoriser davantage les bois qui y seront exploités.

### LES NUISANCES NOUS POUVONS LES ÉVITER !

Un petit effort de tous, et les nuisances disparaîtront du quotidien de nos concitoyens.

Pour cela une application de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 et surtout un peu de bon sens doit permettre de réduire la gêne susceptible d'être occasionnée par les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers.

**En raison de leur intensité sonore ils ne pourront être effectué que :**

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 30.
- Le dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

**Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants :**

- Réparation ou réglage de moteur.
- Utilisation des pétards ou autres pièces d'artifices.

#### Les feux de plein air :

L'article 9 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2004 préconise le brûlage des végétaux à une distance de 100m des habitations et interdit l'allumage des feux à une distance inférieure à 100m en bordure de routes départementales.

**Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particuliers de chiens**, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manières répétées et intempestives.

Ces mêmes propriétaires doivent également veiller à ne pas laisser divaguer les animaux qui génèrent dans l'espace public, mais aussi dans les propriétés privées, de nombreuses déjections. Cette pollution devient exaspérante, en particulier pour ceux qui ne possèdent pas d'animaux.

Merci par avance pour votre bon sens et votre citoyenneté.

### Soyons tous vigilants, 5 minutes suffisent pour être cambriolé !

La sécurité c'est donc l'affaire de tous !!!

La recrudescence des cambriolages doit, sans tomber dans la psychose, nous amener à être attentif, aux personnes inconnues, aux véhicules qui circulent dans les rues à vitesse réduite etc...

Relever l'immatriculation ou faire des photos noter, ou mémoriser des signes particuliers des passagers (vêtement, signes distinctifs), seront autant de renseignements utiles pour les gendarmes si un acte délictueux se produisait.

Pensez immédiatement à prévenir le Maire ou les adjoints. Vous pouvez appeler le 17, c'est le centre opérationnel de la gendarmerie, ils peuvent intervenir très rapidement de jour comme de nuit.

Soyez prévoyant, avant de laisser quelqu'un en-

trer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute appeler la mairie ou le maire immédiatement.

Ne laissez jamais d'objets de valeur, sac à main clés de voiture visibles à travers les fenêtres.

Éviter de laisser les clés sous le paillason ou dans le pot de fleurs.

Ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Pensez à photographier vos objets de valeur. Notez le numéro de série et la référence des matériels et bien de valeurs.

Ce sont autant de conseils que la gendarmerie nous demande de relayer

### LES PÉTARDS ET FEUX D'ARTIFICES DU 14 JUILLET

Traditionnellement, le 14 juillet est synonyme de bal musette, kermesse, repas des associations et tirs de pétards ou de feux d'artifice.

Le Maire souhaite attirer l'attention de tous sur la dangerosité de ces artifices, pour soi même, mais aussi pour ceux qui sont autour.

Pour tenter d'éviter l'incident regrettable, un arrêté sera pris pour rappeler qu'il est interdit de tirer les pétards sur la voie publique et en particulier dans les lieux où se regroupe du public.

Le Maire rappelle également que, pour les particuliers, un tir de feux d'artifices nécessite son autorisation s'il est pratiqué sur le domaine public.

## SYNDICAT DE L'EAU

Un petit pas vient d'être accompli vers l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau.

La station de pompage est opérationnelle depuis le mois de décembre 2016. Le nettoyage des puits 2 et 3 est lui aussi terminé. Il a été retiré 1,70 m de sédiments accumulés à l'intérieur du puits n°3.

Nous avons aussi gagné en production d'eau distribuée pour atteindre 71% de l'eau pompée, il reste un petit effort pour atteindre les 75% demandés par la loi sur l'eau.

Il faudra envisager de sectoriser tous les villages pour éviter d'avoir, en cas de fuites, le besoin d'interrompre la production sur l'ensemble du réseau. (chiffrage en cours)

Dans un avenir proche, il sera nécessaire de reprendre la structure des châteaux d'eau dont 9 sur 11 sont dégradés. L'estimation se situe à 322 000 € HT.

L'appel d'offre pour les travaux sur les canalisations des communes de Pouilly, Montigny, Saint-Maurice, a été fructueux, 399 024 € pour 2 130 mètres linéaires. L'estimation du bureau d'étude était de 451 086 €. Nous allons débiter par Pouilly, 340 mètres linéaires, St-Maurice, 320 mètres linéaires en 2017. Montigny 1 470 mètres linéaires sera traité en 2018.

Restera 55 km de canalisation à rénover pour avoir un réseau comme neuf !

Quand cela sera terminé nous pourrons, si nous sommes encore gestionnaire, envisager de baisser le montant de la part fixe.

Mais la loi NOTRe peut encore nous apporter des surprises en 2020, avec la prise en charge du syndicat par la Communauté de Communes du Mirebellois-Fontenois, ou un autre EPCI, car notre périmètre d'action est plus large que celui du territoire intercommunal de Mirebeau et Fontaine.

Notre syndicat agit sur trois communautés

de communes différentes. Si une de ces communautés décide de prendre la compétence « eau, assainissement » avant que la loi ne s'applique, ce sera à elle de gérer ce qui est de la compétence de notre syndicat aujourd'hui..

**La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique (MAPTAM) crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), et l'attribue aux communes et à leurs groupements.**

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Communautés de Communes, syndicats).

Personne n'est prêt pour gérer cette « patate chaude » et coûteuse où les communes et les intercommunalités vont se retrouver responsables de l'application de 15 ans d'inflation réglementaire sur l'eau.

Cela sans budget spécifique car l'État très généreux en normes et règlements, l'est beaucoup moins pour financer la mise en œuvre sur le terrain.

La loi autorise simplement les maires à lever une nouvelle taxe « l'Aqua taxe » plafonnée à 40€ par habitant.

Louis Gentilhomme

Président du SIAEP de la Haute Vingeanne

**Le budget prévisionnel 2017 de la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes du Mirebellois-Fontenois a voté son budget au mois de mars.

Avec la fusion des deux collectivités, l'addition des compétences, le budget de fonctionnement est conséquent puisqu'il s'élève à 7 200 000 euros.

Nous sommes entrés dans une collectivité de taille nettement supérieure à notre ex Val de Vingeanne. Le Mirebellois avait fait des choix de compétences, le Val de Vingeanne également, il faut maintenant les faire fonctionner.

Vous trouverez ci-dessous une partie (seulement) des compétences avec leur attribution budgétaire. Les services généraux nécessitent quant à eux pour fonctionner 1 986 000 euros.

Les investissements votés (dont le gymnase de Fontaine Française) représentent 3 241 800 euros.

Aménagements de locaux, travaux, matériels divers et mobiliers mobiliseront l'enveloppe 2017.

Les taux d'imposition intercommunaux 2017, et c'est là que les habitants de Saint-Seine et de l'ex Val de Vingeanne sont nettement perdants, grimpent alors que ceux de l'ex Mirebellois ne subissent quasi pas de modification. Il est à noter que pour la taxe professionnelle, les contributeurs n'auront plus qu'un impôt intercommunal (addition des 2 ex taux + 45%)

Le budget 2018 sera basé sur le réalisé 2017. Après une année de fonctionnement, il sera sans doute plus pragmatique...

Les délégués de la Commune à la Communauté de Communes restent à votre disposition pour toute question.

**Fonctionnement**

Services	Charges en €	Produits en €
Écoles maternelles	750 000	
Écoles élémentaires	594 500	
Restauration scolaire	740 600	341 900
Accueil Périscolaire	957 400	559 300
Centre de loisirs	280 400	207 200
École de Musique	449 600	156 500
Affaires sportives	335 200	13 100
Petite Enfance	481 000	313 000
Tourisme	114 200	50 200
Subventions (associations sportives, culturelles, sociales)	129 900	

Taxes	Taux Val de Vingeanne 2016	Taux Mirebellois 2016	Taux 2017 nouvelle C de C
Habitation	5,94	7,78	7,78
Foncier bâti	5,29	8,38	8,38
Foncier non bâti	14,17	18,69	17,95
Professionnelle (CFE)	7,64	8,21	23,02

## LA PETITE HISTOIRE DU TACOT DE LA VINGEANNE (suite et fin)

En 1934, le tacot a été remplacé par des cars. Les wagons de voyageurs ont été ferrailés, mais la Compagnie a conservé un certain nombre de wagons de marchandises. Les rails n'ont pas été enlevés.

La guerre est arrivée et les cars ont été supprimés. La Compagnie a décidé alors de remettre en service le tacot. Elle a transformé les wagons de marchandises couverts, en wagons de voyageurs.

La fermeture de la ligne de Fontaine-Française à Champlitte intervint le 31 décembre 1933 et Dijon à Fontaine-Française le 31 décembre 1946 et les rails ont été enlevés en 1949.

### Ainsi vécut le tacot Dijon-Champlitte.....

Quelques accidents

De légers déraillements n'étaient pas rares, surtout au début, dus à l'inexpérience du personnel.

### Accident de Magny-St-Médard : Déraillement du 17 janvier 1925

Partant de Savolles, le train aborde la longue descente vers Magny-St-Médard. Mais le frein ne fonctionne plus. La locomotive déraile et culbute au bas

du talus. Le mécanicien et le chauffeur purent être sortis vivants de leur machine.

Le premier wagon resta à peu près sur la voie. Le second se coucha, mais il était vide. Le troisième tomba dans la rivière Albane et fut partiellement écrasé par le fourgon qui suivait.

Il y eut 8 victimes dans ce 3ème véhicule. 4 étaient morts sur le coup et une 5ème mourut peu après.

### Un autre accident,

Un train à l'arrêt en travers de la route à la halte de Mirebeau a été percuté par un camion de «La Vache qui rit» venant de Dijon.

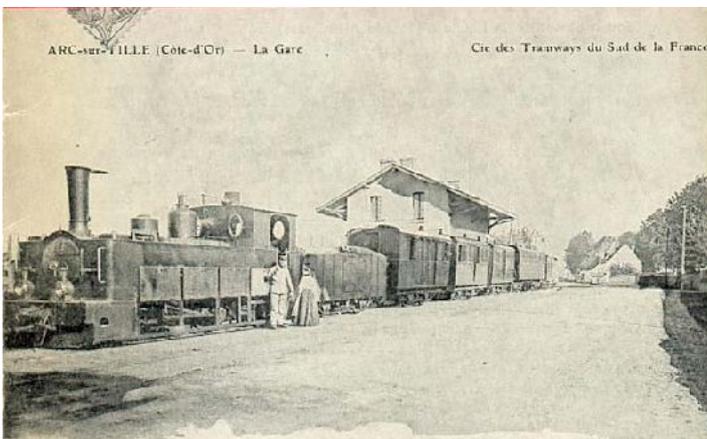
Documents consultés pour rédiger cet article ;

### La petite histoire DU TACOT DE LA VINGEANNE

Bien Public ; le tacot au fil du temps ;

Un ancien Mirebellois, Armand Jacquier, a pris quelques notes concernant le tacot qui reliait Dijon à Champlitte pour raconter cette époque à ses petits-enfants.

Histoire des tacots de la Côte d'Or ; ligne de la Vingeanne



## ASSOCIATIONS

### LA VIE DES ASSOCIATIONS

#### Manifestations du 2<sup>ème</sup> semestre 2017

<b>Dimanche 2 juillet :</b>	<b>16<sup>ème</sup> vide grenier</b>
<b>Vendredi 14 juillet :</b>	<b>Jeux à la mairie et repas</b>
<b>Dimanche 30 juillet :</b>	<b>Marche gourmande</b>
<b>Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 août :</b>	<b>Concours de ball-trap</b>
<b>Dimanche 20 août :</b>	<b>Concours de pêche</b>
<b>Dimanche 26 août :</b>	<b>Église : Orchestre de Bourgogne</b>
<b>Samedi 7 octobre :</b>	<b>Église : Ensemble Orchestral de Dijon</b>

#### INFORMATIONS AUX RIVERAINS DU VIDE GRENIER 2017

Le vide grenier organisé par les associations du village se tiendra le 2 juillet dans les rues comme habituellement.

Par arrêté municipal : la rue Basse, la rue de la Grande Borne, la rue de la Tour, la rue du Moulin et la rue des Buttes seront interdites à la circulation de 5h du matin à 19h

La rue de la Tour sera interdite dès le samedi

matin à 9h jusqu'au lundi matin.

Merci de ne pas garer vos véhicules dans les rues afin que les exposants puissent s'installer.

Si vous devez utiliser ceux-ci, pensez à les sortir du périmètre dès le samedi soir.

Pour la bonne réussite de cette manifestation, merci de votre compréhension

#### BILAN SAISON 2017 DU FOOTBALL CLUB VINGEANNE

Tout au long de l'année les jeunes et les seniors du Football Club Vingeanne ont participé, selon le calendrier sportif du District de Cote d'Or, à des rencontres sur les terrains de St Seine, Montigny et Fontaine.

Nos équipes de jeunes ont participé à seize rencontres à l'extérieur et neuf rencontres à domicile

Nos équipes seniors ont quand à elles, participé à vingt deux rencontres à domicile et vingt deux rencontres à l'extérieur.

Cette saison a vu nos jeunes progresser lors des entraînements grâce au travail des dirigeants et au soutien des joueurs seniors.

L'organisation d'un tournoi jeunes par le Football Club Vingeanne le 6 mai dernier sur le terrain de St Seine à permis d'accueillir plus de soixante participants dans différentes catégories d'âge.

Tous sont repartis avec une médaille et quelques coupes afin de les récompenser de leur participation.

Le Football Club Vingeanne a organisé un loto le 8 avril dernier, les joueurs ont répondu nombreux à notre invitation.

Lors de la journée travaux organisée comme chaque année, nous avons pu faire un peu d'entretien et de la

peinture dans les locaux mis à disposition par la commune.

J'en profite pour remercier la municipalité de St Seine pour la mise à disposition des locaux et l'entretien du terrain.

À l'écoute de tous, je souhaite pour cette nouvelle saison 2018 qui se profile, que le Football Club Vingeanne poursuive son chemin avec le même enthousiasme et voir nos équipes de jeunes et seniors renforcées par de nouveaux licenciés.

Pour Info:

Recrutement de nouveaux joueurs et dirigeants à compter du 25 juin 2017 (Tel. 06 43 98 45 36)

Le club est à la recherche d'un arbitre officiel pour les saisons à venir.

Nous organisons un loto au mois de novembre,

Rendez-vous pour la nouvelle saison à venir, autour des terrains de foot à partir de septembre !

Le Président,

Gérard Dupuy

Tel / 06 43 98 45 36 Mail: [vingeanne.fc@bourgogne-foot.fr](mailto:vingeanne.fc@bourgogne-foot.fr)

## ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2017 : 441

### Mariage

- Amandine LUXI et Raphaël CLERT le 24 juin

### Décès

- Michel PAGAND le 26 mars 2017
- Jeannine POIROT le 13 avril 2017

### Nouveaux habitants

- ◆ Mme et Mr Jean-Claude BERGER : 12 Lot Charme du Creux Jeanneton
- ◆ Mme et Mr Philippe CARRIOT : 25 rue Haute du Chanoy
- ◆ Mr Jean-Marie KOHSER : 10 Lot Charme du Creux Jeanneton
- ◆ Mme Amandine LUXI et Mr Raphaël CLERT : 7 rue de Pouilly
- ◆ Mme et Mr Fabien GUINOT : 24 rue Haute du Chanoy
- ◆ Mme Émilie BRUOT et Mr Jérôme GILBERT : 9 Lot. Charme du Creux Jeanneton
- ◆ Mme Josèphe LOUET : 7 rue de Fontaine
- ◆ Mme LE MEN Isabelle et Mr JOUAN Sébastien : 4 rue de Rosières

**Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents**



#### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME  
Christian CHARLOT  
Noëlle FAIVRE  
Séverine LÉONARD

## COMMERCE AMBULANTS, COMMERCE ET ARTISANS

### PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie  
Établissements MAURON  
70100 GRAY-LA-VILLE

Tél : 03 84 65 04 24

Le jeudi après-midi

### FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE

Tél : 03 84 65 68 68

Le mardi après midi

### POISSONNERIE FRUITS ET

LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU

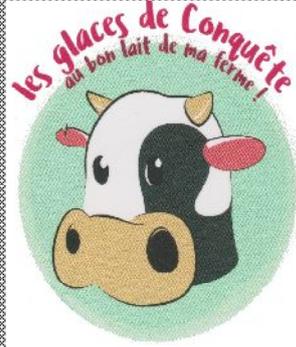
Tél : 06 83 01 10 22

Le mardi matin

SURGELÉS TOUPARGEL : 21000 CHEVIGNY-  
SAINT-SAUVEUR, 03 80 46 17 22

MAXIMO : 21000 DIJON, 03 80 28 00 70

THIRIET : 52000 CHAUMONT, 03 25 35 00 25



vanille  
miel  
caramel  
cannelle  
café  
...  
Pech Tiffany  
06 29 58 13 15  
21610, St Seine sur Vingeanne  
... et retrouvez nous aussi sur facebook !

Artisan  
Plombier -Chauffagiste

LEROUX

06 77 38 67 51

laurent.leroux21@orange.fr



Pompes Funèbres  
Dijonnaises et Marbreries

Sébastien JOUAN  
Isabelle LE MEN

211 bis rue d'Auxonne  
21000 DIJON

Tel : 03.80.66.24.02  
FAX : 03.80.66.10.22

E-mail : pompes.dijonnaises21@gmail.com



### LORRAINE VENAISON

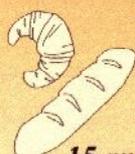
COMMERCE DE GIBIERS  
Boucherie - charcuterie  
Sur commande

21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 03 80 75 86 52

Fax : 03 80 75 93 22

### Boulangerie Pâtisserie



Véronique et Jérôme  
MONIOTTE

15 rue basse

21610 Saint Seine sur Vingeanne

tél : 03 80 85 58 02

### SERRURERIE CHEVALIER

Le Moulin  
21610 Saint-Seine-sur-Vingeanne  
Téléphone : 06 80 38 36 51

- Montages industriels
- Pose de V M C
- Tous travaux de serrurerie  
et de métallurgie
- Portails électrifiés ou non



### Jacky MARCEL

▲ Peinture ▲ Papier Peint ▲ Moquette  
Vitrerie ▲ Placoplâtre ▲ Façade

21610 Saint-Seine-sur-Vingeanne

21121 Fontaine-lès-Dijon

tél : 03 80 95 42 77

06 80 95 48 81